



Bonne année 2010!

Que cette nouvelle année vous permette d'avancer dans votre réflexion et professionnellement en faveur de l'accès aux services essentiels. Le réseau Projection fera ce qui est possible pour vous soutenir dans ce sens, croyez le bien !

Pour commencer cette nouvelle année, nous souhaitons vous présenter Myriam Launay, la nouvelle chargée de mission de Projection, qui succède à Béatrice en partance pour de nouveaux horizons ... Bienvenue à Myriam et bonne route avec Projection.

Au programme de ce trimestre: la coopération décentralisée. Au cœur d'un de nos articles en ligne, sujet de nombreuses controverses, parfois regardée d'un œil méfiant par les acteurs traditionnels bilatéraux du développement et encore bien mal connue, la « coop' dec' » est pourtant porteuse de solutions d'avenir.

Appuyée en France par le récent mécanisme de la loi Oudin (qui permet aux collectivités françaises de consacrer 1% de leur budget eau à des actions de coopération au Sud), la coopération décentralisée apporte une réponse adaptée au caractère local des services et au besoin en matière de renforcement des capacités des collectivités locales du Sud.

Sommaire :

- Qu'est-ce que la coopération décentralisée peut apporter pour améliorer l'accès au service ? (p. 2-3)
- Une coopération Nord-Sud-Sud (p. 4-5)
- La professionnalisation de la coopération décentralisée (p. 6)
- La coopération décentralisée est mon métier : portrait de Jérôme Bouquet (p.7-8)
- La coopération décentralisée en chiffres (p.9)
- Le rôle des collectivités par Jean-Pierre Elong M'Bassi (p.10-11)
- Les rendez-vous Projection (p.12)

Théoriquement l'idée est bonne. Mais en pratique, que se cache-t-il vraiment derrière cette appellation ? Comment faire d'une coopération décentralisée un réel levier pour renforcer les capacités au Sud et développer les services essentiels ? Comment éviter de répéter les pièges de la « Françafrique » ? La coopération décentralisée est-elle réellement professionnelle ? Est-ce un échange ou une relation à sens unique ? Est-ce vraiment utile ? Comment la réussir ?

Laissez vous guider dans votre réflexion sur ces questions au fil de ces pages au travers des témoignages, billets d'humeur et réflexions de Laetitia, Victor, Charlotte, Jérôme ou encore de Jean-Pierre Elong M'Bassi, ainsi que d'autres membres du réseau.

Et ...Réagissez ! Donnez nous votre opinion ! Nous vous attendons



Zoom sur :

La coopération décentralisée



Depuis quelques mois, 5 professionnels de la coopération décentralisée, membres du réseau Projection, échantent via son site Internet sur le thème de la coopération décentralisée afin d'analyser leurs interventions auprès des collectivités du Sud.

Cette newsletter dédiée à la coopération décentralisée est pour nous l'occasion de vous présenter ce travail et de revenir sur certains des points abordés par le groupe de travail lors des derniers mois.

Qu'est-ce que la coopération décentralisée peut apporter pour améliorer l'accès au service ?

Parmi les constats qui ressortent des échanges sur le site internet, nous en relevons trois principaux :

On n'improvise pas une coopération décentralisée!

La coopération décentralisée est un outil d'appui de proximité, qui se base sur des relations de confiance, dans la durée, pour un accompagnement adapté aux besoins locaux. Dans les faits, les échanges menés sur place sont parfois ponctuels et ne permettent pas toujours de bien identifier les enjeux et les besoins. La coopération peut alors mener à un « échange » unilatéral, où la collectivité du Nord propose une solution issue de son expérience propre, mais qui est inadaptée au contexte du Sud. Il est donc important de dédier des ressources humaines spécifiques chargées du suivi régulier des projets, qui connaissent le contexte dans lequel elles interviennent.

Financer des infrastructures ou appuyer ses partenaires et échanger?

Il ne faut pas perdre de vue qu'à l'origine, la coopération décentralisée est une démarche d'échange entre des collectivités du Nord et du Sud sur des problématiques et des questions communes liées à la gestion d'une commune, d'un département ou d'une région. Depuis la loi Oudin, les coopérations décentralisées sont désormais capables de mobiliser des sommes importantes pour mettre en œuvre des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement. Cela permet de financer des infrastructures et des équipements importants dont bénéficient les collectivités au Sud.

Outre la mise à disposition de ces ressources financières, la collectivité du Nord doit prévoir un appui à la maîtrise d'ouvrage, qui permettra à la collectivité partenaire d'être en mesure d'assumer, seule, les responsabilités qui lui reviennent dans le cadre de la décentralisation.

La tentation de « faire à la place de »...

Pourtant, un appui technique à distance ne suffit pas toujours et certaines coopérations décentralisées font le choix d'un appui institutionnel sur place par un opérateur local ou par la mobilisation d'une personne envoyée par la collectivité du Nord. Cette approche permet de mettre en place une relation forte de partenariat et de pallier aux problèmes soulevés précédemment liés à la mauvaise identification du contexte institutionnel, des enjeux et des besoins locaux.

Il apparaît cependant que, dans des contextes de décentralisation où les collectivités du Sud n'ont pas toujours le personnel en nombre suffisant, le risque de déraper vers le « faire à la place de » existe. L'appui à la maîtrise d'ouvrage communale est un métier ! La mobilisation des compétences et leur renforcement est donc un enjeu important de la coopération décentralisée pour passer du « faire à la place de » à « apprendre à faire » et développer une expertise locale permettant sur le long terme le développement d'échanges Sud-Nord ou Nord-Sud-Sud, c'est-à-dire entre 3 collectivités (une au Nord et deux au Sud).

Une synthèse plus complète de ces échanges est à retrouver sur le site de Projection dans un article spécialisé dédié à la coopération décentralisée. Il s'agit de constituer petit à petit une banque de données au sein de Projection sur la coopération décentralisée, enrichie d'exemples et de témoignages des différents membres.

Comme vous le verrez, certaines questions restent posées. Nous attendons donc vos témoignages et commentaires.

Lire l'article :

[http://www.reseaprojection.org/wiki/index.php?title=La coopération décentralisée](http://www.reseaprojection.org/wiki/index.php?title=La%20coop%C3%A9ration%20d%C3%A9centralis%C3%A9e)



Quelques mots de Laetitia Martinet qui a participé au travail collaboratif sur la coopération décentralisée

Quelles étaient tes attentes vis-à-vis de ce groupe de travail ?

Je travaille depuis deux ans maintenant à Gao (Mali), où j'apporte un appui à la municipalité en matière d'assainissement dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet de coopération décentralisée. La collectivité partenaire française est la commune de Maxéville (Meurthe et Moselle).

Depuis mon arrivée à Gao, je ne cesse de me poser des questions sur mon positionnement et sur les modalités d'accompagnement des élus et du personnel communal dans la logique d'appui à la maîtrise d'ouvrage communale qui est l'objet de la création de mon poste à Gao. J'attendais donc du groupe de travail, un échange avec d'autres jeunes professionnels, engagés dans la coopération décentralisée et confrontés aux mêmes questions et réflexions respectives.

Malgré toute la littérature portant sur la coopération décentralisée, tous les espaces d'échanges et autres réseaux existants, il me semble qu'il manque une dimension importante aux réflexions. Il s'est surtout agi jusqu'à présent d'expliquer les métiers du développement, de transférer les connaissances développées par les professionnels du développement à des collectivités parfois nouvelles dans ce domaine : comment développer un projet d'accès à l'eau potable, comment mettre en place une démarche participative, etc.

Mais la plus value de la coopération décentralisée, son véritable atout qui la différencie des autres types de coopération, c'est cette possibilité d'accompagner la collectivité partenaire dans sa prise de responsabilités, dans le secteur concerné, selon les textes de décentralisation en vigueur. Et dans ce domaine, les coopérations décentralisées ont de l'expérience et des choses à dire. Le groupe de travail mis en place sur le site du réseau Projection doit permettre de lancer ces réflexions-là.

Est-ce que ces échanges t'ont permis d'avancer dans la réflexion sur le travail que tu mènes auprès de la ville de Gao ?

Ce travail m'a surtout permis de structurer ma réflexion sur l'expérience que je mène à Gao et sur l'approche et la méthodologie que j'y développe. J'attends encore beaucoup du groupe de travail que j'espère voir très bientôt grossir et s'enrichir d'interventions d'autres jeunes professionnels.

Quelles sont les questions que tu souhaiterais approfondir avec l'ensemble des membres sur cette question ?

Je voudrais maintenant que ceux qui sont actuellement investis dans des coopérations décentralisées ou qui l'ont été réagissent à cet article et aux expériences déjà présentées sur le site de Projection. J'aimerais que nous partagions les expériences que nous avons de l'accompagnement et du renforcement des collectivités du Sud. Certaines coopérations décentralisées ont une longue expérience dans ce domaine et j'espère qu'elles viendront la partager sur le site de Projection.

Vous aussi participez à l'écriture collaborative d'un article sur le site de Projection pour :

- Connaître d'autres jeunes professionnels d'un secteur avec qui échanger sur des problèmes rencontrés, des outils, etc. afin de faire avancer votre réflexion ;

- Présenter aux jeunes professionnels, issus d'autres métiers, ce qu'est la réalité de votre travail;
- Réfléchir sur les grands défis du secteur et apporter votre point de vue sur une problématique liée aux services essentiels;



Zoom sur :

Une coopération Nord-Sud-Sud



Comme l'ont souligné les membres de Projection ayant participé au travail collaboratif sur ce thème, la coopération décentralisée signifie la connaissance d'un contexte spécifique, l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre partenaires et l'appui à la collectivité pour le renforcement de ses compétences.

L'exemple de coopération Nord-Sud-Sud développé dans cet article permet de comprendre en quoi l'intervention d'un troisième acteur Sud peut enrichir les relations de coopération, afin de répondre à ces enjeux.

La coopération SIAAP/ville de Kara s'ouvre à l'expertise burkinabé

Initié en 2004, le partenariat entre la ville de Kara au Togo et le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) tend à la mise en œuvre d'un projet pilote d'assainissement collectif au niveau d'un quartier central de la ville. Outre la construction d'infrastructures, le projet prévoit également des formations de techniciens de la ville et la sensibilisation des populations.

Si le SIAAP a une expérience reconnue dans l'assainissement collectif en France, il n'est pas toujours facile pour ses équipes de répondre au contexte et aux problématiques de leurs partenaires togolais.

C'est pourquoi l'intervention d'un troisième acteur, l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) du Burkina Faso, est apparue comme une nécessité. Forte de son expérience d'assainissement collectif dans le centre ville de Ouagadougou, l'ONEA vient donc en appui technique aux équipes de la ville de Kara.

Les premiers échanges avec l'ONEA ont eu lieu chez le partenaire togolais lors de leur visite initiée par le SIAAP en juillet 2009.

Victor Amaou, jeune ingénieur en charge de l'assainissement de la ville de Kara nous explique l'objectif de cette coopération Nord-Sud-Sud.

Les attentes de la ville de Kara

« Notre projet étant en pleine exécution, nous attendons de l'ONEA leurs expériences dans le domaine. Ainsi nous avons besoin de leur point de vue sur notre projet qui s'apparente au leur, de leurs conseils quant aux difficultés auxquelles nous pourrions éventuellement être confrontés.

Actuellement plus de 1 200 mètres linéaires du réseau ont été posés. Nous avons ainsi bouclé le premier tronçon et bientôt nous allons passer à l'étape de raccordement des concessions. Nous avons ainsi jugé nécessaire d'effectuer une visite technique chez notre partenaire burkinabé dans le but de mieux définir le type d'aménagement sanitaire à réaliser dans les concessions ; de maîtriser les possibilités de leur raccordement au réseau ; d'étudier les modalités de gestion et de définir les techniques de communication et de sensibilisation.

La condition préalable pour un échange Sud – Sud est que chacun des acteurs exprime son désir de partenariat. Il faut ensuite bien préciser le cadre de cette coopération. Dans notre cas, après l'initiative entreprise par le SIAAP auprès de l'ONEA, nous avons envoyé une note officielle appuyée par la visite du Maire de la ville de Kara à Ouagadougou.

Cet appui prendra forme à travers des échanges réguliers entre l'ONEA et la ville de Kara. Il pourra aussi se faire à travers des visites techniques pour un échange d'expériences ou de renforcement de capacités. »

Coopération SIAAP-Ville de Kara

Le SIAAP et la ville de Kara sont engagés dans un programme de coopération décentralisée depuis 2004 afin de contribuer :

- au renforcement institutionnel des agents et des élus de la municipalité de Kara (formation des techniciens de la municipalité à la conduite de projets et aux techniques d'assainissement) ;
- à la mise en œuvre d'un projet pilote d'assainissement collectif dans le centre de la ville (collecte, transport et traitement des eaux usées par lagunage, drainage des eaux pluviales, création ou réhabilitation de latrines

dans les habitations et équipement de l'école du quartier en latrines et points d'eau).

Coût total : Initialement le projet d'assainissement des eaux usées était évalué à 1 209 939 852 francs CFA (1 844 532 euros), mais compte tenu des modifications incluant l'assainissement des eaux pluviales et du marché central de la ville, il est actuellement évalué à plus de 1 967 448 528 francs CFA (2 999 342 euros).

Tirer l'expérience de l'ONEA en matière d'assainissement collectif à Ouagadougou



Le Plan Stratégique d'Assainissement de la ville de Ouagadougou (PSAO), a été lancé en 1994 par l'ONEA. Grâce à une politique spécifique visant à structurer l'offre des petits opérateurs privés et à stimuler la demande des ménages, une grande part de la ville est désormais couverte par l'assainissement autonome. Ce sont plus de 935 000 personnes qui ont désormais accès à ce type d'équipement sur les 1 500 000 habitants de la ville.

En complément de cette première phase, un projet d'assainissement collectif a été lancé dans les années 2000. La conduite principale de 9 km permet la desserte des habitations, hôtels et bâtiments publics (dont un hôpital) du centre ville et des industries en zone périphérique (brasserie, abattoir public, tannerie). Après refoulement, l'effluent est traité par une station de type lagunaire. Le nombre de parcelles raccordées est aujourd'hui d'environ 300 (certaines sont en cours de raccordement) (source : lettre ONEA juin 2009), et devrait desservir environ 5 % de la population de la ville à la fin du projet.

« Les échanges avec l'ONEA nous ont permis de prévoir des dispositions par rapport à certains aspects du projet. C'est le cas du financement des aménagements sanitaires des concessions où nous prévoyons une sensibilisation et une politique de subvention des ménages pour les inciter à s'équiper et à se raccorder au réseau. Cependant l'un des problèmes auxquels nous pourrions être confrontés est l'existence dans certaines concessions, d'équipements sanitaires inadaptés, ce qui pourrait entraîner la réticence des ménages à s'équiper de nouveau. » explique Victor Amaou.

Comme l'ONEA, la Mairie de Kara a également entrepris les discussions avec le Ministère en charge de l'assainissement et de la distribution d'eau potable pour prévoir sur les factures d'eau du quartier pilote, une taxe de service rendu pour l'assainissement qui sera versée à la Mairie pour l'entretien du réseau.



Plus d'information sur l'expérience de l'assainissement à Ouagadougou sur le site de Projection, dans un article consacré à l'assainissement :

<http://www.reseauprojection.org/wiki/index.php?title=L'assainissement>

Projet d'assainissement collectif de la ville de Ouagadougou - fiche évaluation de l'AFD (juillet 2008) <http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/afd/users/admirecherche/public/ExPost/ONEA%20N%2016%20final%20pour%20internet.pdf>

Les acteurs du projet

Mairie de Kara

La ville de Kara est la deuxième ville du Togo. Elle compte quelques 120 000 habitants.

Elle est dotée d'une équipe de 9 agents municipaux (3 cadres et 6 manœuvres) en charge de l'assainissement de la ville.

Mairie de Kara
BP 360
Kara
Togo
karamairie1@yahoo.fr
contact JP : Victor Amaou

Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP)

2, rue Jules César
75589 Paris Cedex 12
France
Tél.: +33 1 44 75 44 75
Fax: +33 1 43 46 55 69 / 55 52
<http://www.siaap.fr>
contact JP : Charlotte Kalinowski

Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA)

L'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) est une société d'Etat. Il a en charge la production et la distribution de l'eau potable, l'assainissement des eaux usées et excrétales dans les villes de plus de 10 000 habitants du Burkina Faso.

Office National de l'Eau et de l'Assainissement
01 BP 170
Ouagadougou 01
Burkina Faso
Fax: +226 50 43 19 00
www.oneabf.com
Contact : Jules Oudrago et Aminata Konkobo



La parole aux juniors :

La professionnalisation de la coopération décentralisée

Nous vous invitons à découvrir le métier de la coopération décentralisée vue de l'intérieur grâce aux témoignages et réflexions de deux membres de Projection qui travaillent dans cette branche.

« *La générosité n'exonère pas du devoir d'intelligence* »

C'est par ces mots qu'un journaliste conclut un article sur l'utilisation de l'aide au développement, paru dans le quotidien « *le Monde* » du 16 février 2008. Est-ce à dire que les acteurs de la coopération internationale des pays du Nord n'œuvrent pas avec intelligence ?

Que penser par exemple de l'envoi de conteneurs remplis de matériel informatique hors d'usage dans les pays dits « du Sud », ou de vêtements d'hiver à destination de la région de Kayes, 2^{ème} région habitée la plus chaude du monde... Il revient à chacun de se faire sa propre idée...

Quant à la coopération décentralisée, la circulation de certaines expressions telles que « *coopération Arak - Mezzés* » ou encore « *coopération Flag - Maté* », n'est-elle pas révélatrice de pratiques peu professionnelles qui se rapprochent parfois trop du tourisme politique ?

Mais heureusement pour nous, la coopération décentralisée ce n'est pas seulement ça ! Nombre de collectivités territoriales françaises se sont données les moyens de professionnaliser leur démarche et d'abandonner la « coopération - conteneur » au profit de la coopération au développement.

Comment ont-elles fait ? Elles sont revenues au bon vieux fondement de toute entreprise humaine : le bon sens. Autre chose ? Oui, l'écoute du partenaire et l'analyse précise de ses besoins afin d'assurer au mieux une mission d'appui à la maîtrise d'ouvrage et de l'accompagner dans la voie de l'autonomie dans la gestion des responsabilités qui lui reviennent dans le cadre de la décentralisation.

Les collectivités territoriales françaises qui ont fait le choix de la professionnalisation de leur démarche se sont appuyées sur leur plus-value par rapport aux autres acteurs de la coopération internationale : un engagement sur le

long terme indépendant des financements extérieurs, une proximité du terrain et une parfaite maîtrise des réalités de la gestion locale... Parallèlement, la plupart sont devenues conscientes qu'un projet de coopération décentralisée ne se gère pas à force de bonne volonté, mais demande certaines compétences en matière de gestion de projet de développement et d'appui à la maîtrise d'ouvrage.

C'est dans ce contexte que se constitue depuis quelques années un nouveau groupe d'individus qui peinent encore à trouver leur place : les professionnels de la coopération décentralisée.

Qu'est-ce qu'un professionnel de la coopération décentralisée ?

Grande question, et grand paradoxe, car dans la fonction publique territoriale française, peu importe le métier que l'on fait, ce qui compte, c'est d'être fonctionnaire territorial. Aussi, tout fonctionnaire territorial peut devenir un jour chargé de mission de coopération décentralisée et tout chargé de mission de coopération décentralisée peut un jour intégrer dans sa collectivité locale le service juridique ou un service technique sans lien avec la coopération.

De cette réalité découlent deux enjeux majeurs de la professionnalisation des métiers de la coopération décentralisée : d'une part le renforcement de la formation continue des fonctionnaires territoriaux et d'autre part, une adaptation des modes de recrutements qui prenne en compte la nécessaire professionnalisation de ce secteur qui, quoi qu'on en dise, demande des compétences spécifiques et une expérience non négligeable.

Ainsi, si la coopération décentralisée est une expression de générosité et de bonne volonté, elle n'en est pas moins une véritable activité professionnelle qui mérite d'être reconnue comme telle !

Charlotte Kalinowski,

Coups de gueule ou coups de pouce, vous aussi partagez votre réflexion sur les services essentiels et ses métiers au sein de Projection.

info@reseauprojection.org

« La coopération décentralisée est mon métier »



Jérôme Bouquet, chargé des projets de coopération décentralisée au Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA)

Comment es-tu « tombé » dans la coopération internationale ?

A la base, je suis géographe urbaniste. Ma première connexion avec ces problématiques, je la dois à une formation que j'ai suivie à Montréal, qui proposait un module sur la gestion urbaine dans les PED.

J'ai ensuite été Volontaire VCAT* (Volontariat Civil à l'Aide de Technique) en Martinique et puis VP* (Volontaire du Progrès) en Mauritanie. Je travaillais alors en binôme avec un mauritanien pour le GRDR* (Groupe de Recherches et de réalisations pour le Développement Rural). Je suivais alors un projet d'aménagement concerté de la ville de Sélibaby. L'objectif était de faire face aux inondations par la construction d'un habitat adapté.

Est-ce que tu as ressenti le besoin de compléter ces expériences par une formation plus spécifique au milieu du développement ?

Oui. En revenant de Mauritanie, j'ai suivi une année de master en évaluation de projet dans les pays en développement. J'ai cherché volontairement à faire un stage en coopération décentralisée pour compléter mon expérience. C'était une façon de passer de l'autre côté de la barrière après avoir passé deux ans en ONG, sur le terrain.

Peux-tu nous présenter le Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA) et son action internationale ?

Le Syndicat rassemble 32 communes sur la rivière de l'Orge et il a en charge l'entretien de la rivière et le transport des eaux usées pour ces communes.

Il gère un programme de coopération avec Bitinkodji (Niger). Le SIVOA intervient depuis 2004 sur plusieurs volets dans le cadre du PEODD* (Programme Educatif et Opérationnel de Développement Durable): lutte contre l'érosion, eau potable, renforcement communal et appui aux écoles.

Pour cela, le Syndicat fait appel à plusieurs partenaires et bailleurs et notamment des bailleurs nigériens. Nous avons décidé de reconduire notre partenariat avec Bitinkodji dans le cadre du Programme D'Appui au Développement Durable (PADD) pour 4 ans (2010-2013).

En plus de son action directe, le SIVOA vient en appui à certaines communes du Syndicat, dans le cas de leur

coopération décentralisée. C'est le cas de la commune d'Athis-Mons en coopération avec Filingué et de celle de Juvisy-sur Orge avec Tillabéry. L'agglomération du Val d'Orge, quant à elle, a délégué au SIVOA son projet de coopération avec Niamey sur la gestion des déchets.

Comment expliquer qu'un syndicat comme le SIVOA se lance dans des programmes de coopération ?

André Bussery, ancien maire de Juvisy-sur Orge a été à l'origine de la plupart des liens de coopération entre la France et le Niger et c'est lui qui a incité le Syndicat à s'engager. Le SIVOA s'est tout d'abord engagé dans un programme de coopération avec la région de Ouallam sur le fonçage de plusieurs puits en 1997. A l'époque, c'est un hydraulicien qui suivait les actions menées par le SIVOA.

La loi Oudin n'était pas encore passée en 1997 ?

Ses actions étaient tolérées par le contrôle de légalité. La loi Oudin nous a donc permis de sécuriser juridiquement nos interventions. Mais elle nous a surtout incités à mutualiser nos compétences avec d'autres acteurs, comme par exemple le syndicat des eaux d'Hurepoix qui intervient sur le volet eau potable de notre programme. En effet, elle encadre beaucoup plus les acteurs et nous ne pouvons plus intervenir en dehors de nos compétences (l'assainissement et la lutte contre l'érosion).

Vos actions ne peuvent plus être remises en cause juridiquement mais sont-elles comprises par les usagers du Syndicat ?

Pour les actions internationales comme locales, le Syndicat n'est pas en lien direct avec la population du Val d'Orge. Les usagers sont principalement informés par les mairies et par l'agglomération. La mutualisation présente donc un autre intérêt pour le Syndicat : les communes avec qui nous menons des programmes communs au Niger deviennent les vecteurs d'informations et de sensibilisation des populations, ici en France.

...

La parole à Jérôme Bouquet (suite et fin)

Peux-tu nous expliquer plus concrètement en quoi consiste ta mission au sein du SIVOA ?

Je suis en quelque sorte le chef d'orchestre et celui qui met le charbon dans la locomotive! Je donne le rythme des projets et assure la coordination entre les différents partenaires. J'ai des échanges techniques et méthodologiques avec Eau Vive Niger qui est notre opérateur local. Eau Vive est en lien avec l'équipe municipale de Bitinkodji pendant que j'assure le suivi auprès des élus ici, en France. Une grande partie de ma mission est également consacrée au suivi budgétaire des projets (définir le budget, le plan de financement, faire les demandes de subvention, et assurer le suivi auprès des bailleurs).

Est-ce que tu t'appuies sur des compétences en interne ?

Il y a quelques échanges « informels » avec les techniciens du Syndicat, mais nous n'en avons pas forcément besoin sur les projets que l'on suit. On s'appuiera plus facilement sur des acteurs locaux (associations, bureau d'études, etc.) qui connaissent mieux les spécificités de l'assainissement dans un pays tel que le Niger.

On risque de perdre l'intérêt de la coopération : on est au cœur de la décision alors que l'on devrait être seulement en appui.

Quelles sont les difficultés que tu rencontres dans tes missions ?

Avec la distance, on n'a pas toujours une visibilité suffisante sur les réalisations menées. Est-ce que le retour que nous en font nos partenaires locaux est fidèle à la réalité ?

Le problème principal de la coopération décentralisée, au Niger tout du moins, c'est que l'on travaille avec des communes relativement récentes et que l'on est souvent tentés de s'appuyer sur un opérateur local pour baliser le circuit de financement. En effet, les communes n'ont pas toujours les compétences en interne

* INDEX DES PRINCIPAUX SIGLES UTILISES DANS CET ARTICLE:

GRDR: association créée en 1969, le Groupe de Recherches et de réalisations pour le Développement Rural accompagne les dynamiques de développement induites par la migration. Sa démarche s'inscrit dans une approche globale qui intègre les deux espaces : l'Afrique et la France.
<http://www.grdr.org/>

PEODD: le Programme Educatif et Opérationnel de Développement Durable est piloté par le SIVOA depuis 2004. Ce projet s'appuie sur un travail de collaboration étroit entre plusieurs partenaires du Niger, la commune de Bitinkodji, Eau Vive et la population. L'objectif étant de permettre l'émergence d'un développement local durable axé sur l'environnement et l'eau.
<http://www.cariassociation.org/docs/base/CariGTD-%203%20EAUJIVE.pdf>

VCAT: le Volontariat Civil à l'Aide Technique est un volontariat de solidarité avec l'Outre-mer. Il constitue une forme particulière du volontariat dans le domaine de la cohésion sociale et de la solidarité car il contribue au développement scientifique, économique, administratif, sanitaire et social, éducatif et culturel en Outre-mer.
<http://www.volontariat.gouv.fr/spip.php?article46>

VP: les Volontaires du Progrès sont des jeunes professionnels qui partent pour une durée de 2 ans avec l'AFVP. L'Agence Française des Volontaires du Progrès est une association loi 1901, qui accompagne, appuie et forme des acteurs locaux engagés dans la mise en œuvre d'actions de développement. L'AFVP est en passe de devenir opérateur du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE) et s'appelle désormais « France Volontaires ».
<http://www.afvp.org/>

et il y a parfois également un manque de confiance. Du coup, on risque de perdre l'intérêt de la coopération : on est au cœur de la décision alors que l'on devrait être seulement en appui, et les acteurs se confortent dans ce schéma.

Quel est l'avantage alors d'intervenir dans le cadre de la coopération décentralisée ?

Par rapport à la coopération bilatérale, je pense que l'on est plus rapidement dans l'action et finalement avec peu d'argent on arrive à faire des réalisations qui ont un impact local réel.

Questions flash à Jérôme Bouquet:

Si tu étais une latrine tu serais ...

Une latrine simple : un trou avec une vue imprenable sur les étoiles la nuit!

Si tu devais qualifier en un adjectif la coopération décentralisée ce serait...

Complexe

Si tu devais mettre un livre sur le bureau d'un élu qui se lance dans la coopération ce serait...

La Françafrique, de François-Xavier Verschave.

La coopération décentralisée en chiffres

Testez vos connaissances sur la coopération décentralisée

1. Que représente l'engagement annuel de l'Aide Publique au Développement bilatérale française dans le secteur de l'eau (coopération non gouvernementale incluse)?

- 124 millions d'euros/an
- 268 millions d'euros/an
- 356 millions d'euros/an

2. Que représente le financement de la coopération décentralisée sur les projets eau et assainissement ?

Pour l'année 2008 :

- 1 million d'euros
- 17 millions d'euros
- 100 millions d'euros

3. Si le 1% des budgets eau et assainissement des collectivités mobilisable grâce à la loi Oudin pour des projets de coopération décentralisée, était totalement utilisé, à combien s'élèverait le montant investi par la coopération décentralisée dans ce secteur ?

- 20 millions d'euros
- 80 millions d'euros
- 120 millions d'euros

4. Quel est le « coût » de la coopération décentralisée pour les usagers en France?

Exemple du Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA) :

- 0,15 centimes d'euros/m³
- 1,5 centimes d'euros/m³
- 15 euros/m³

Réponse 1 :

Le total de l'APD française dans le secteur de l'eau et de l'assainissement (dont la coopération non gouvernementale) s'élève à 268 millions d'euros par an (moyenne 2001-2003).

Réponse 2 :

En 2008, les collectivités locales françaises ont soutenu dans les pays en développement environ 300 projets d'infrastructures et de renforcement des compétences pour un total de 17 millions d'euros. Ces financements provenaient notamment pour 3 millions d'euros des Communautés Urbaines, pour 3 millions d'euros des Villes, pour 3 millions d'euros des Syndicats des Eaux.

Réponse 3 :

Les budgets d'eau et d'assainissement en France totalisent environ 10 milliards d'euros. La somme qui pourrait donc être utilisée pour des actions internationales dans le domaine de l'eau serait de 100 millions d'euros par an. Cette somme atteindrait 120 millions d'euros en ajoutant la contribution des Agences de l'Eau. Les collectivités en moyenne utilisent donc moins de 15% de ce budget potentiel !

Réponse 4 :

Environ 0,15 centimes d'euros / m³ d'eau facturé aux usagers du territoire du Syndicat sont consacrés à des actions de coopération.



La parole aux seniors:

Interview de Jean-Pierre Elong Mbassi

Du 16 au 20 décembre 2009, les collectivités locales africaines se sont retrouvées à Marrakech, au Maroc, à l'occasion de la 5^{ème} édition du Sommet Africités, plateforme panafricaine de dialogue sur la décentralisation. A cette occasion nous avons interrogé M. Jean-Pierre Elong Mbassi, le secrétaire général du CGLUA (Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique).

Tout au long de sa carrière, Jean-Pierre Elong Mbassi a contribué à l'émergence d'un pouvoir local en Afrique : il a été secrétaire général du Partenariat pour le Développement Municipal (PDM) en 1981, a participé à la création d'associations nationales des collectivités locales puis à l'organisation des Sommets Africités. Le CGLUA (Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique), dont il assure désormais le secrétariat général, est issu de la 3^{ème} édition du Sommet Africités de Yaoundé.

Le rôle et les moyens des collectivités locales du Sud

Lors des précédentes éditions d'Africités, les collectivités ont réaffirmé leur rôle dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. En matière d'eau et d'assainissement, elles sont désormais reconnues comme un acteur indispensable et ont été totalement impliquées dans le processus politique du dernier Forum Mondial de l'Eau (Istanbul - mars 2009) lors duquel elles ont signé le Pacte d'Istanbul pour l'Eau pour les autorités locales et régionales.

P: Au cours des différentes sessions organisées cette semaine à l'occasion du Sommet Africités, le rôle des collectivités locales dans l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement a été clairement réaffirmé. Comment prennent-elles la mesure de ce rôle et comment se positionnent-elles vis-à-vis des autres acteurs ?

JPEM: C'est aujourd'hui un fait, les collectivités locales émergent comme une nouvelle personne publique de proximité. Les lois de décentralisation leur donnent un certain nombre de compétences qu'elles doivent désormais assumer. Cela demande cependant des efforts parce qu'une fois qu'on vous a donné un droit, vous devez l'exercer. Si vous ne l'exercez pas, vous risquez de le perdre, mais si vous l'exercez, vous pouvez en obtenir d'autres.

Ce pourquoi nous nous réunissons à Africités c'est pour étalonner le processus de prise en main par les collectivités locales de leurs compétences. Les communes se plaignent parfois en disant que les Etats ne leur donnent pas assez de moyens pour prendre en charge les compétences qu'ils leur ont déléguées. D'autres se plaignent encore de ne pas avoir les ressources humaines nécessaires pour assumer ces compétences.

Les échanges qui ont lieu à Africités, qui donnent à connaître les actions des unes et des autres, permettent aux communes d'avoir une idée des différentes solutions envisageables selon le contexte dans lequel elles

interviennent. L'objectif étant que les collectivités locales maîtrisent de mieux en mieux les compétences qui leur sont déléguées.

P: Comme vous venez de le dire, les élus locaux ont souvent dénoncé, au cours du Sommet, l'insuffisance des transferts financiers des Etats vers les autorités locales. Selon vous, les collectivités locales ont-elles réellement les moyens d'assumer leurs compétences ?

JPEM: Connaissez-vous un seul pays au monde où les communes sont satisfaites du niveau des ressources qu'elles mobilisent ? Les besoins de la population évoluent constamment : vous donnez de l'eau à la borne fontaine, les gens estiment ensuite qu'ils veulent de l'eau dans la maison. Vous avez répondu à un premier niveau de demande et la population vous pousse vers un autre niveau. Et c'est normal : qu'est ce que le développement sinon la réduction de la pénibilité de la vie ? Plus vous faites et plus les populations estiment qu'on peut faire plus. Les ressources des collectivités locales ne seront donc jamais suffisantes. C'est d'ailleurs cette quête de toujours plus de ressources qui est le moteur de développement.

C'est la raison pour laquelle le thème du sommet Africités porte sur les réponses à la crise économique. Pendant longtemps les collectivités se sont comportées comme des consommatrices de ressources pro-

duites ailleurs. Aujourd'hui, on leur dit non, les collectivités doivent désormais créer leur place au cœur du système, et cela pour plusieurs raisons.

Tout d'abord les ressources publiques se raréfient. L'Etat n'a plus la prétention de pouvoir répondre aux besoins des populations. Les collectivités locales doivent donc prendre le relais.

La deuxième raison c'est que si les populations sont associées aux décisions, elles seront moins enclines à les contester. Après tout, les populations ne demandent que des services qu'elles sont capables de payer mais on ne leur donne pas les moyens d'exprimer ces besoins. C'est tout l'intérêt de la démocratie participative qu'il nous faut réinventer en Afrique.

La dernière raison, qui est beaucoup plus subtile, porte sur la fiscalité. Les populations des pays en développement ne comprennent pas pourquoi chez eux, pays pauvres, on cherche à augmenter les impôts tandis que dans les pays développés le mot d'ordre est à la baisse.

Or il est démontré qu'un prélèvement fiscal de moins de 30% sur la richesse produite localement ou dans le pays en général ne permet pas d'avoir une action publique efficace. On a donc là une contradiction fondamentale et on ne peut pas résoudre cette contradiction si on n'en débat pas.

Interview de Jean-Pierre Elong Mbassi (suite et fin)



P: Les collectivités locales du Nord sont sollicitées pour apporter leur appui à leurs homologues du Sud dans le cadre de la coopération décentralisée. En France, la loi Oudin permet ainsi aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale d'utiliser 1% de leur budget eau pour des projets de coopération dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Selon vous, cette loi a-t-elle eu un effet levier sur les investissements engagés par la coopération décentralisée en matière d'eau et d'assainissement ?

JPEM: Je pense que oui. Les agences de bassins et les grandes villes ont eu, suite à cette loi, des politiques de coopération plus agressives dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Donc la loi Oudin, d'une certaine manière, a aidé.

Elle pose cependant un problème un peu plus compliqué dans les petites villes parce que cette loi donne l'impression à ces villes qu'elles peuvent aller seules planter leur drapeau dans les communes des pays en développement. Il faut savoir que la multiplication des puits ne fait pas une politique de l'eau. Les puits réalisés ont une valeur humanitaire certaine mais ces actions peuvent se révéler dans certains cas contre-productives. Nous appelons les petites communes à une mutualisation des ressources générées par le mécanisme de la loi Oudin. J'ai d'ailleurs proposé que le PS-Eau soit l'espace de cette mutualisation pour qu'il y ait des opérations plus cohérentes dans les pays en voie

de développement.

La loi Oudin peut aussi être une source d'inspiration. Nous souhaitons qu'elle puisse être répliquée dans les pays en développement. J'estime par exemple être en mesure de donner 1% de ma facture pour que les habitants de Gao aient de l'eau. Il n'y a aucune raison pour qu'on réserve ce mécanisme aux européens. Je suis de ceux qui disent qu'il faut instituer un mécanisme similaire au Sud.

Il y a également un problème de technologie. Le système du réseau centralisé issu du modèle de la ville compacte est à la base des technologies les plus efficaces utilisées actuellement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Effectivement, la ville compacte justifiait cette approche. Les villes des pays en développement sont cependant étendues et prétendre y installer des réseaux centralisés est extrêmement coûteux et parfaitement illusoire.

Or, qu'est ce que les agences de bassin ou les grandes villes au Nord ont à proposer dans les pays en développement si ce n'est ce qu'elles savent faire, c'est-à-dire des systèmes centralisés. Mais est-il crédible de penser qu'un jour il y aura un réseau d'égout centralisé qui couvre l'ensemble de la ville de Kinshasa dont la superficie est équivalente à celle du Liban ? Il y a donc une reformulation à faire de la manière dont les coopérations décentralisées interviennent en fonction des réalités et des configurations urbaines. Dans les villes africaines, on sera sans doute contraint d'adopter une approche

décentralisée dans la fourniture des services d'eau et d'assainissement, pour ne pas parler de la gestion des déchets ou de l'énergie. Mais ces systèmes décentralisés doivent avoir des performances équivalentes à celles des systèmes centralisés. D'où l'importance de mettre l'accent sur la recherche concernant ces questions pour que l'adoption des systèmes décentralisés n'ait pas comme résultat une baisse du niveau et de la qualité du service.

P: Quelle est la place des jeunes professionnels dans la coopération décentralisée ?

JPEM: Si vous voulez construire le monde de demain, il faut se départir des évidences. Il faut être suffisamment audacieux pour les démonter. Ce que nous attendons des jeunes professionnels c'est qu'ils nous challengent, qu'ils aient un regard différent et innovateur sur la manière de travailler.

Deuxièmement, il faut accepter d'être un professionnel aux pieds nus : il faut travailler aux côtés des populations et ne pas se réfugier derrière des diplômes au risque de se couper des connaissances des populations.

Enfin, il faut être curieux de ce qui se fait ailleurs et ne jamais oublier qu'« est scientifique ce qui est réfutable ».

Les jeunes professionnels doivent activement participer à remettre les faits au cœur des décisions.

Africités, qu'est-ce que c'est?

Les Sommets Africités constituent un temps fort dans l'impulsion du processus de décentralisation en Afrique, et dans la réflexion sur la place et le rôle des gouvernements locaux dans la gouvernance et le développement des pays africains ; ils sont un moment privilégié d'évaluation de la mise en œuvre des politiques et des programmes de coopération dans le domaine de la décentralisation.

Les Sommets se déroulent en général sur cinq journées et regroupent entre 3500 et 5000 participants représentant tous les protagonistes de la vie locale .

Rétrospective des Sommets Africités (<http://www.africites.org/>):

- **1ère édition:** janvier 1998 à Abidjan, Côte d'Ivoire, sur le thème: « reconnaître le rôle incontournable des collectivités locales dans le développement de l'Afrique ».
- **2ème édition:** mai 2000 à Windhoek, Namibie, sur le thème: « financer les collectivités pour assurer le développement durable du continent » .
- **3ème édition:** décembre 2003 à Yaoundé, Cameroun, sur le thème: « accélérer l'accès aux services de base au sein des collectivités locales africaines ».
- **4ème édition:** septembre 2006 à Nairobi, Kenya, sur le thème: « construire des coalitions pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement au sein des collectivités locales africaines ».
- **5ème édition:** décembre 200 à Marrakech, au Maroc, sur le thème: « la réponse des Collectivités Locales et Régionales d'Afrique à la crise globale : Promouvoir le développement local durable et l'emploi » .

Les prochains rendez-vous

Une année de rencontres mensuelles s'est écoulée! Il était temps de faire un point avec vous tous pour connaître vos impressions et vos envies pour 2010.

Si vous ne l'avez déjà fait, donnez votre avis et vos idées : <http://www.reseauprojection.org/wp-content/uploads/2009/12/questionnaire-sur-les-rencontres-mensuelles-de-projection.doc>

Le droit à l'eau, ça sert à quoi ?

Pour vous le droit à l'eau c'est :

- du flan ?
- synonyme d'un service gratuit ?
- le renoncement à une intervention du secteur privé ?
- de l'eau aux robinets dans tous les foyers ?

Vous êtes tentés de cocher l'une de ces réponses? Il serait alors peut-être utile que vous veniez à la prochaine rencontre du réseau le 27 janvier 2010 pour mieux comprendre ce concept, souvent entendu mais peu compris, qu'est « le droit à l'eau ». Julie, jeune professionnelle d'Action Contre la Faim, souhaite vous démontrer que le droit à l'eau n'est pas une vaste utopie et qu'il peut avoir des conséquences très concrètes pour les populations des pays qui le reconnaissent... et pour nous acteurs des services essentiels également !

Plus d'informations très prochainement sur le site de Projection : www.reseauprojection.org.

Du nouveau dans l'équipe Projection



Myriam Launay est la nouvelle chargée de mission de Projection !

Béatrice à passé le relais à **Myriam**, qui a pris ses fonctions le lundi 04 janvier 2010.

Béatrice poursuit son aventure avec Projection sous d'autres latitudes... Suite au prochain épisode !

Vous pouvez contacter Myriam au 09 70 46 77 00 ou par mail à l'adresse : myriam.launay@reseauprojection.org

Venez nous rejoindre en vous inscrivant sur :

www.reseauprojection.org

Réseau Projection, 18 passage de la Bonne graine
75 011 Paris - Tel : 09 70 46 77 00